

S'ENGAGER



SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (Spaser)



Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne



Daisy LUCZAK
Vice-présidente en charge
des ressources humaines



Christophe DENIOT
Directeur général des services

La commande publique est un outil fondamental de la transformation écologique et solidaire des territoires.

Avec un volume d'achat de 315 millions d'euros en 2023, l'achat public départemental représente un levier puissant d'action en faveur de la transition écologique, de l'inclusion sociale (retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, des moins favorisées ou en situation de handicap) mais aussi du développement des entreprises sur le territoire.

Le Département de Seine-et-Marne, en adoptant son premier schéma de promotion de ses achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), reste pleinement engagé dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable ambitieuse.

Le nouveau schéma départemental de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est un document essentiel qui permet de structurer et de faire évoluer notre commande publique vers une démarche de sobriété, de durabilité et d'inclusion.

Il représente la feuille de route dont s'est dotée notre collectivité et qui s'applique à tous les achats réalisés par le Département de Seine-et-Marne.

L'achat public responsable est un achat :

- qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;
- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'achat public ;

Dans une logique d'intelligence collective, le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été élaboré au terme d'une démarche menée en lien étroit avec l'ensemble des directions parties prenantes que je remercie chaleureusement, via l'organisation d'ateliers et de temps d'échanges tout au long de sa construction.

Sur la base d'un état des lieux étayé et de l'analyse de sa maturité en matière d'achats responsables, le Département a pu définir les orientations du SPASER, avant de les décliner dans le cadre d'un plan d'actions.

C'est donc avec fierté qu'est présenté ce SPASER qui comporte des actions et des engagements majeurs pour la Seine-et-Marne.

Ces engagements sont variés : favoriser l'accès à la commande publique en incitant les TPE/PME et entreprises du territoire à répondre aux marchés publics, accompagner la transition énergétique et écologique en augmentant la part de matériaux bio-sourcés et écolabélisés dans les achats, amplifier l'impact social de la commande publique en améliorant le bilan des heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés lancés par la collectivité.

De nombreux chantiers ont déjà été lancés comme par exemple la réalisation de « routes durables » ou la

- qui permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin ;
- qui incite à la sobriété en termes d'énergies et de ressources ;
- qui intègre toutes étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Ce premier SPASER s'inscrit ainsi dans la continuité des engagements du Département en faveur de la commande publique responsable. Il vise à répondre aux ambitions et objectifs pour le territoire portés dans le projet de mandat de la collectivité en renforçant nos pratiques éco-responsables.

C'est une démarche concrète pour impliquer l'ensemble des acteurs économiques et favoriser l'évolution des pratiques plus responsables.

Notre SPASER est organisé autour de 3 axes thématiques, dans lesquels le contexte et les bénéfices attendus ont été détaillés.

- Axe n° 1 :
Favoriser le développement économique local, durable et social.
- Axe n° 2 :
Assurer un management responsable des achats.
- Axe n° 3 :
Assurer l'efficacité économique des achats.

Chaque axe a ensuite été décliné en enjeux et objectifs, eux-mêmes détaillés en actions concrètes.

construction des collèges respectueux de l'environnement. Grâce à ce schéma, le principe d'une commande publique responsable et ses outils se diffuseront dans chacun des marchés publics du Département.

Ce nouveau schéma de promotion de ses achats socialement et écologiquement responsable, instrument de la stratégie d'achat départementale, portera ainsi une attention particulière à l'intégration des dispositifs liés au développement durable dans sa commande publique tout en répondant aux objectifs et aux impacts voulus au niveau national.

Les bénéfices attendus sont nombreux : développement de l'emploi local, maîtrise des investissements publics, égalité des chances, diminution des gaz à effet de serre, optimisation de la gestion des ressources, préservation de la biodiversité, etc.

Fort de cette ambition, les mesures de progrès ont été cependant déterminées de manière pragmatique :

- en prenant en compte l'impact de la mobilisation des directions qui lancent les marchés publics ;
- en laissant place dans certains cas à l'expérimentation afin de pouvoir évaluer l'adéquation avec la faisabilité budgétaire ;
- avec le souhait de rendre plus accessible notre commande publique aux entreprises sans contraindre trop fortement leur réponse.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs ont été définis et seront évalués chaque année.

Lever de transformation économique efficace pour contribuer à accélérer les transitions écologiques, énergétiques, sociales et économiques sur le territoire, le SPASER nous permettra d'impliquer l'ensemble des acteurs économiques et de favoriser l'évolution de pratiques plus responsables. Nos marchés publics continueront ainsi à répondre de manière progressive et adaptée aux objectifs fixés.

Avant-propos



CONTEXTE ET ENJEUX

Au fil des années, le Département de Seine-et-Marne a mis en place diverses politiques visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants, à favoriser le développement économique et à préserver l'environnement.

Il porte une attention particulière à l'intégration des dispositifs liés au développement durable dans sa commande publique.

C'est pourquoi une politique d'achat a été adoptée en 2018 dont les axes ont pour objectif de permettre de guider le Département dans la recherche de stratégies d'achat performantes, responsables et contribuant au développement économique des entreprises et notamment des TPE/PME.

Ainsi, dans le cadre de leurs missions, les acheteurs de la collectivité questionnent les besoins et contribuent à intégrer cette dimension dans les stratégies d'achat sur l'ensemble des segments, en s'appuyant sur les démarches de benchmark et de sourcing.

Toutefois, le Département ne disposait pas jusqu'alors d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) afin de valoriser ces pratiques et de définir une feuille de route lui permettant d'intégrer de nouvelles actions, et cela jusqu'à la fin de l'actuelle mandature en 2028.

Il est rappelé que le Spaser est issu de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Depuis la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, le Spaser doit obligatoirement être établi par les acheteurs publics dont les dépenses d'achats excèdent 50 M€ HT par an.

En 2023, le Département de Seine-et-Marne a réalisé 315 millions d'euros d'achat avec environ 2/3 de dépenses d'investissement et 1/3 de dépenses de fonctionnement.

Le présent Spaser vient s'appuyer sur la politique achat déjà établie afin d'en renforcer la dimension responsable.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SPASER

Pour son élaboration, le Spaser a nécessité naturellement la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés. En effet, il ne pouvait se parfaire efficacement sans l'approche et l'analyse telles qu'elles peuvent être perçues tant par les services du Département que par les élus.

Celui-ci a également pris en compte les démarches et réflexions menées à l'externe depuis plusieurs années avec les acteurs économiques du territoire, chambres consulaires et fédérations professionnelles, ainsi que les acteurs de l'insertion sociale, et notamment le Comité départemental des clauses sociales.

Un premier travail collaboratif axé tant sur des ateliers

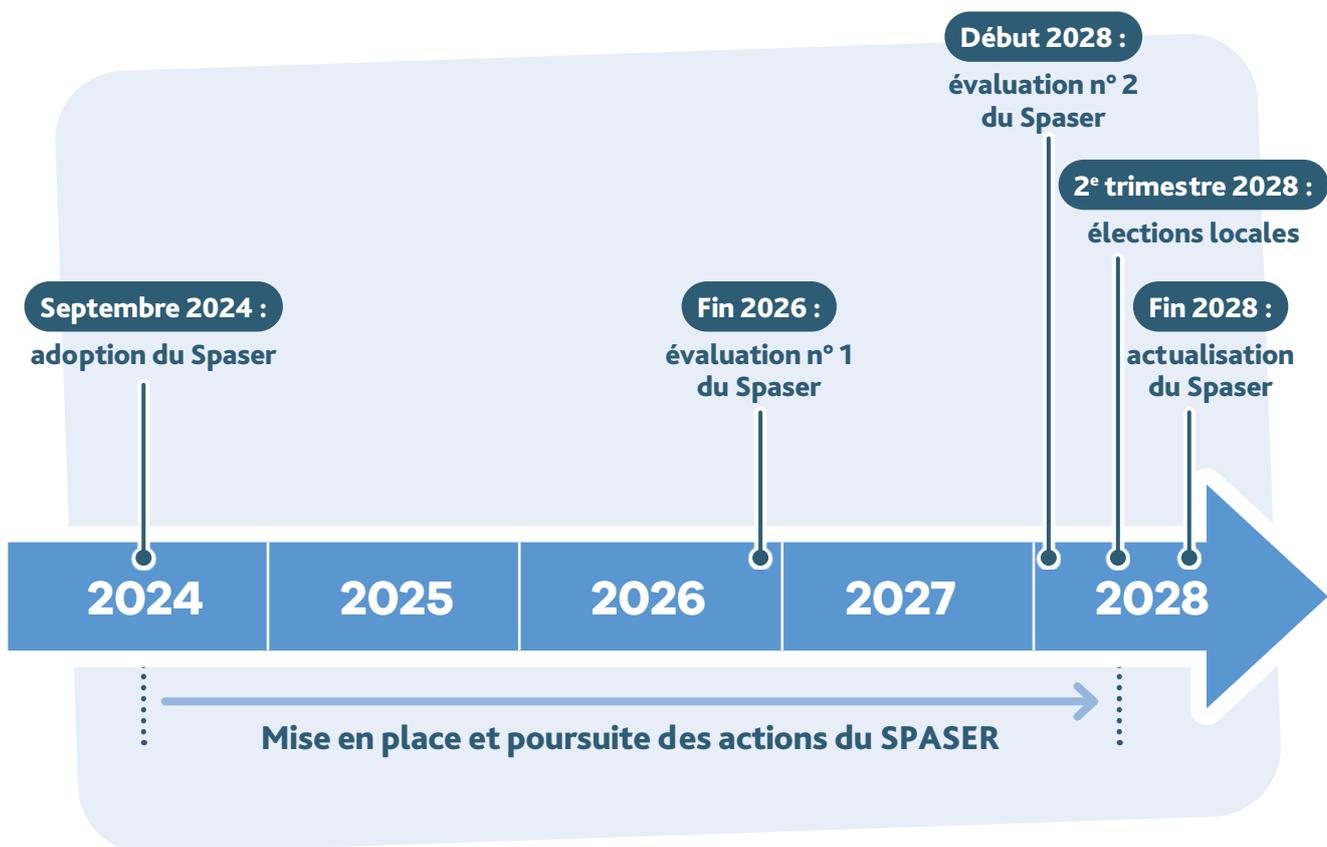
de travail que sur différents échanges type questions-réponses a permis de dresser un état des lieux de la situation et des pratiques existantes au regard notamment de la réglementation.

Ce diagnostic a permis ensuite d'extraire les objectifs à retenir et un premier plan d'actions mettant en évidence des pistes d'amélioration.

Le schéma a été finalisé à l'issue de différentes étapes de travail. Il reste le fruit d'un travail collaboratif pour son élaboration mais constitue aussi un nouvel élan pour la mise en œuvre d'une politique d'achat durable et responsable.

DURÉE DU SPASER

La durée du Spaser du Département de Seine-et-Marne sera rythmée par plusieurs étapes clés, dont les principales sont présentées dans le schéma ci-dessous :



PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DU SPASER

Le Spaser est construit autour de 3 axes stratégiques, chacun composé de plusieurs enjeux et objectifs comme suit :

Les objectifs de chaque axe, afin de suivre le niveau de progression, sont associés à des indicateurs de suivi.

AXE 1 | FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DURABLE ET SOCIAL



- ENJEU N° 1 Favoriser l'accès à la commande publique
- ENJEU N° 2 Accompagner la transition énergétique et écologique
- ENJEU N° 3 Promouvoir une économie circulaire dans les achats
- ENJEU N° 4 Amplifier l'impact social de la commande publique

AXE 2 | ASSURER UN MANAGEMENT RESPONSABLE DES ACHATS



- ENJEU N° 1 Harmoniser les pratiques et des outils en matière d'intégration des enjeux et développement durable
- ENJEU N° 2 Gérer les risques RSE dans les achats
- ENJEU N° 3 Maîtriser les procédures d'achats et l'innovation

AXE 3 | ASSURER L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE DES ACHATS



- ENJEU N° 1 Rechercher le meilleur rapport qualité/coût

ARTICULATION DU SPASER AVEC LES ODD

Le présent Spaser s'appuie sur les objectifs de développement durables (ODD) pour fixer son cadre d'actions.

Cette initiative internationale est portée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France. Les États sont redevables des engagements pris. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous (État, collectivités, entreprises, citoyens, etc.), dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau, etc.), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et

la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation, etc.). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques, etc.). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

Afin de s'inscrire dans cette grille de lecture universelle, chaque enjeu du Spaser met en avant les ODD auxquels il contribue.

D'une manière globale, le Spaser répond à l'ODD 12 « Consommation et production responsables » en ce qu'il promeut des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, qui est une des cibles de cet ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



AXE 1:

**FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL,
DURABLE ET SOCIAL**





ENJEU N° 1

Favoriser l'accès à la commande publique

Cet enjeu vise à utiliser les achats responsables comme un outil essentiel pour stimuler le développement économique, notamment local. En effet, en réalisant des achats, le Département contribue à la création et au maintien d'emplois.

Cet enjeu répond à l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » en ce qu'il vise à soutenir d'une part le développement des TPE et PME sur le territoire et d'autre part, indirectement, la création d'emploi sur le territoire.

OBJECTIF 1. INCITER LES TPE/PME ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE À RÉPONDRE AUX CONSULTATIONS

A travers cet objectif, le Département entend placer la commande publique au cœur de son engagement pour soutenir l'économie du territoire en rendant la commande publique attractive pour de nouveaux fournisseurs, notamment les TPE et PME.

Pour l'atteindre, le Département s'engage à accentuer la démarche de communication menée auprès des fournisseurs, notamment en continuant à s'appuyer sur le salon départemental de l'achat public organisé annuellement depuis 2022. En effet, il s'agit d'établir et de pérenniser une relation de confiance entre les acteurs économiques et les acheteurs publics seine-et-marnais, grâce à une approche partenariale et une meilleure connaissance partagée.

L'organisation ou la participation à des initiatives destinées spécifiquement aux opérateurs économiques locaux auront pour objectif de sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux des marchés publics, en mettant en lumière les dernières actualités et les meilleures pratiques mais aussi de pouvoir communiquer en amont aux entreprises les programmations d'achats.

De plus, afin d'avoir une meilleure compréhension des contraintes respectives des acheteurs et des opérateurs économiques, une attention particulière sera portée à la création d'espaces de rencontres entre les acheteurs du Département et les fédérations professionnelles et chambres consulaires, favorisant ainsi les échanges et les opportunités de collaboration sur le territoire.

En parallèle, le Département amplifiera la mise en œuvre des leviers disponibles en matière d'achat afin de simplifier et faciliter la réponse aux marchés publics.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de TPE/PME / total de fournisseurs

- Cible : maintenir 70 % de fournisseurs TPE/PME
- Échéance : 2028

2. Pourcentage des dépenses réalisées auprès de fournisseurs franciliens

- Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

3. Pourcentage de nouveaux fournisseurs franciliens / total de fournisseurs

- Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

4. Pourcentage des dépenses réalisées auprès de fournisseurs seine-et-marnais

- Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

5. Pourcentage de nouveaux fournisseurs seine-et-marnais / total de fournisseurs

- Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser





OBJECTIF 2. UTILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES DANS UNE LOGIQUE DE RELATION FOURNISSEUR RESPONSABLE

En parallèle des actions identifiées précédemment, le Département apportera une vigilance particulière à l'utilisation de ses ressources financières afin de développer et de valoriser une relation fournisseurs responsable. Cela passe par une réflexion sur les délais de paiement de ses fournisseurs ainsi que l'utilisation de mécanismes financiers plus attractifs dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Concernant les délais de paiement, le code de la commande publique impose à l'acheteur public de payer son cocontractant dans un délai de 30 jours maximum. Le Département s'engage à poursuivre le respect de ces délais, notamment à les minimiser dès que possible. En 2022, le délai global moyen de paiement était de 22,7 jours.

Concernant l'amélioration des conditions d'exécution financières, l'objectif est de pouvoir faciliter l'accès des entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés de trésorerie, notamment en début de projet. C'est pourquoi, dans la continuité de la signature de la charte des bonnes pratiques marchés publics, signée avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles en 2018, le Département souhaite à nouveau engager une réflexion sur les besoins des entreprises et ainsi apporter des réponses adaptées à chaque situation. À ce titre, il s'appuiera notamment sur les mesures prévues par le plan de simplification 2024 du gouvernement à l'intention des TPE PME (avec par exemple l'augmentation du montant des avances ou encore l'abaissement du montant des retenues de garanties).

INDICATEURS DE SUIVI

1. Délai global moyen de paiement

- Cible : inférieur à 25 jours
- Échéance : dès 2025



**ENJEU
N° 2**

**Accompagner la transition
énergétique et écologique**



Traiter cet enjeu sous le prisme de l'achat est une réponse à l'urgence climatique en limitant le réchauffement, en préservant les ressources naturelles et en assurant une protection de la biodiversité.

Il répond à plusieurs ODD en lien avec les questions énergétiques et écologiques. Il répond notamment à l'ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable » via les actions visant au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Il répond également à l'ODD 12 « Consommation et production responsables », en visant la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » en intégrant les considérations environnementales dans tous les marchés publics.

**OBJECTIF 1. DÉVELOPPER
DES CONSIDÉRATIONS
ENVIRONNEMENTALES SUR L'ENSEMBLE
DES SEGMENTS D'ACHATS**

Désireux d'inscrire de façon pérenne les grands principes de développement durable dans ses politiques, le Département s'est engagé de longue date à mettre en œuvre, dans tous les domaines de son action publique, des dispositions visant à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Cet objectif vise à renforcer la place des achats dans la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du rapport de développement durable.

Cela se fait notamment au travers de l'intégration de dispositifs environnementaux dans les marchés publics. On constate une progression des marchés intégrant une disposition environnementale (clause et/ou critère) : 41 % en 2022 vs 68 % en 2023. Au travers de cet objectif, le Département entend élargir la présence de dispositifs environnementaux dans tous les types de marchés publics (travaux, fournitures et services). La prise en compte des enjeux environnementaux dans les achats doit être globale, se manifestant à la fois par l'intégration systématique d'un critère environnemental dans chaque consultation et par des initiatives spécifiques pour les familles ayant le plus d'enjeux.

Le Département met en œuvre l'analyse en cycle de vie (ACV) pour les opérations de constructions neuves conformément à la réglementation.

Les opérations de constructions neuves de bâtiment font l'objet d'une certification HQE. Cette certification se développe en 3 phases une certification niveau programme, une certification niveau conception et une certification au niveau des travaux en fin d'opération. Le référentiel HQE évolue régulièrement et nécessite l'adaptation de nos programmes aux nouvelles versions. Il est proposé de poursuivre ces certifications.

Les opérations de réhabilitation font l'objet d'une démarche HQE sans certification. Un programme performanciel environnemental fixant des objectifs est déployé pour ces réhabilitations.

Sur les thématiques liées aux travaux de voirie, le Département est engagé de longue date dans la formalisation du programme « Route durable », véritable déclinaison des enjeux de responsabilité sociétale dans les opérations de voirie.

Le Spaser vient s'appuyer sur cette expertise et expérience afin de la déployer pour d'autres directions prescriptrices.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de marchés avec des dispositifs environnementaux

- ➔ Cible : 75 % en 2025 ; 100 % en 2026
- ➔ Échéance : 2026



OBJECTIF 2. ASSURER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ACHATS DU DÉPARTEMENT

Afin de répondre aux exigences de l'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation, plus connu sous l'appellation « Décret Tertiaire », le Département s'est engagé dans un plan de transition global, formalisé dans son Schéma directeur de l'énergie (SDE).

Ce dernier fixe le plan d'actions du Département en matière de performance énergétique. Les achats sont directement concernés, ils font l'objet d'une fiche action dédiée. Ils contribuent également à la réalisation des autres actions, telles que la généralisation des contrats de performance énergétique (CPE).

Le CPE garantit à un maître d'ouvrage que la société de services énergétiques avec laquelle il a passé le contrat va réaliser un ensemble d'opérations pour augmenter la performance énergétique du bâtiment. Désireux d'améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier, le Département souhaite généraliser le recours au CPE.

À travers cet objectif, le Département entend souligner les actions menées dans le SDE et renforcer l'action n° 3.1 sur les achats performants en augmentant la part de marchés publics intégrant un critère relatif à l'efficacité énergétique et en cherchant à maîtriser les énergies consommées, via une évaluation de l'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

INDICATEURS DE SUIVI

1. **Pourcentage de marchés intégrant un critère relatif à l'efficacité énergétique hors opérations de construction**

→ Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

2. **Pourcentage de dépenses d'achats ayant fait l'objet d'une évaluation des émissions de GES**

→ Cible : 25 %

→ Échéance : 2028



OBJECTIF 3. AUGMENTER LA PART DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS / DE PRODUITS LABELLISÉS DANS LES ACHATS

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi « Climat et Résilience » impose aux acheteurs d'atteindre l'objectif, à partir de 2030, d'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique.

Afin de faire de la contrainte réglementaire une opportunité pour les achats, le Département a souhaité s'appuyer sur ces exigences pour structurer les filières locales afin d'anticiper l'obligation. Ce faisant, le Département souhaite utiliser, lorsque cela est possible, des matériaux biosourcés dans ses opérations de travaux de bâtiments. Aujourd'hui, l'ensemble des opérations de bâtiments intègrent une part de matériaux biosourcés dans les matériaux mis en œuvre.

De plus, pour les marchés de fournitures ou les marchés de services faisant appel à une part de fournitures, le Département s'engage à développer les achats porteurs d'écolabels.

Au travers le recours aux labels, le Département entend également préserver la biodiversité et les espaces naturels. Cela passe notamment par une traçabilité des matériaux biosourcés mis en œuvre afin de lutter contre la déforestation importée.

De plus, la réalisation de travaux peut entraîner des conséquences directes sur l'environnement proche du chantier.

Sur ce point le Département, dans le cadre de la réalisation de ses travaux de voirie, a formalisé un ensemble de dispositions visant à garantir la prise en compte des impacts environnementaux de ses marchés. En s'appuyant sur cette initiative, le Département souhaite la généraliser à l'ensemble de ses marchés de travaux de bâtiments.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de marchés de travaux de constructions neuves et de rénovations incluant des matériaux biosourcés

→ Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

2. Pourcentage de marchés de fournitures et services comportant au moins un écolabel

→ Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser



**ENJEU
N° 3**

Promouvoir une économie circulaire dans les achats



Au-delà de la réduction de l’empreinte environnementale, c’est l’ensemble du système de production et de consommation qu’il est nécessaire de repenser afin de garantir un avenir durable. Le Département s’engage donc à renforcer la place de l’économie circulaire et des modes de consommation vertueux dans ses achats.

Cet enjeu répond aux cibles liées à la gestion durable des ressources naturelles et à la réduction des déchets telles que visées dans l’ODD 12 « Consommation et production responsables ».

OBJECTIF 1. DÉVELOPPER LE RECOURS AU RÉEMPLOI / RÉUTILISATION / RECYCLAGE

Le Département s’emploie à augmenter l’achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées, dans le respect des obligations réglementaires, notamment pour atteindre les objectifs fixés par le décret n° 2024-134 du 21 février 2024. Ce décret d’application de la loi AGECE fixe des objectifs progressifs jusqu’en 2030 selon les fournitures concernées.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage des volumes d’achat issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

- Cible : selon les familles de la loi AGECE
- Échéance : 2028



OBJECTIF 2. VALORISER LES DÉCHETS DES CHANTIERS DU DÉPARTEMENT

À travers cet objectif, le Département souhaite poursuivre les démarches engagées pour la valorisation des déchets de chantier.

À ce titre, les marchés relatifs aux travaux de voirie intègrent l’utilisation de matériaux recyclés, en imposant a minima 30 % d’agrégats d’enrobés dans les formules d’enrobés.

Pour les travaux de bâtiments, 75 % des déchets de chantiers sont valorisés dont 50 % en matière dans les marchés de construction.

La continuité de ces actions passe par la valorisation des déchets issus des opérations de travaux du Département.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de marchés de travaux intégrant une clause d’exécution relative à la valorisation des déchets

- Cible : 100 %
- Échéance : 2028

2. Pourcentage de valorisation des déchets issus des chantiers du Département

- Cible : Pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser

**ENJEU
N° 4**

Amplifier l'impact social de la commande publique



La dimension sociale d'un achat ne se limite pas à l'insertion professionnelle, elle est bien plus large. Avec cet enjeu, le Département souhaite continuer à prendre en compte la celle-ci dans l'acte d'achat au travers non seulement l'insertion des publics éloignés de l'emploi ou de personnes en situation d'handicap mais également en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet enjeu répond directement aux ODD 10 « Inégalités réduites », 8 « Travail décent et croissance économique » et 5 « Egalité entre les sexes » via les actions visant à l'égalité des chances, à l'autonomisation et l'intégration des parties prenantes des marchés publics du Département et à la mise de politique d'égalité.

OBJECTIF 1. AMÉLIORER LE BILAN DES HEURES D'INSERTION

Cet objectif doit permettre d'assurer un suivi plus fin par le Département du volume d'heures d'insertion réalisé au travers des marchés publics intégrant une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Sur l'année 2023, 50 664 heures d'insertion ont été réalisées à travers ce dispositif.

Le Département souhaite s'appuyer sur le travail mené depuis plusieurs années sur la structuration d'outils et moyens de mesure dédiés à la clause sociale. En s'appuyant sur cette celle-ci à l'échelle du territoire, le Département vise à diversifier ses marchés intégrant une clause sociale.

En effet, le Département travaille en étroite collaboration avec plusieurs structures du territoire afin de développer, homogénéiser et diversifier les clauses d'insertion sociale notamment avec Initiative 77 et le Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales dont il est l'un des membres fondateurs.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés du Département

- Cible : minimum 50 000 h annuelles
- Échéance : 2028

2. Pourcentage de marchés intégrant une clause d'insertion en fonction des familles d'achat (fournitures/ travaux/ services)

- Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser

3. Nombre de bénéficiaires de clauses d'insertion, dont les allocataires du RSA

- Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser

OBJECTIF 2. INTERROGER SYSTÉMATIQUEMENT LE RECOURS AUX ENTREPRISES ADAPTÉES / ESAT DANS LES MARCHES PUBLICS

Bien que le Département effectue d'ores et déjà des achats auprès des Entreprises adaptées (EA) et des Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour un montant total de 156 526 € en 2022, l'accent pour les années à venir doit être porté à ces structures qui cherchent à conjuguer solidarité, performances économiques et utilité sociale, ce qui reflète une vision politique engagée en faveur de l'inclusion et de la durabilité.

À travers son Spaser, le Département souhaite accompagner l'évolution des filières, dans une logique de co-construction.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Montant des marchés attribués à des EA ou des ESAT

- Cible : augmenter de 50 % le montant des achats auprès de ces structures (année de référence : 2022)
- Échéance : 2028



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
pour l'insertion pérenne par les

CLAUSES
SOCIALES

OBJECTIF 3. ENCOURAGER LES STRUCTURES DE L'ESS À RÉPONDRE AUX MARCHES PUBLICS

La possibilité de recourir à des marchés réservés pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire est particulièrement restreinte (articles L.2113-15 et L.2113-16 du CCP), car ils doivent porter exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels.

Afin d'ouvrir l'accès à la commande publique du Département, cet objectif vise à inciter toutes les entreprises du secteur de l'ESS à répondre aux consultations, y compris lorsque les marchés ne sont pas réservés.

Sur l'année 2023, 12 % des fournisseurs actifs du Département étaient issus du secteur de l'ESS.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage des fournisseurs issus de l'ESS

- Cible : minimum 10 % de fournisseurs de l'ESS
- Échéance : 2028

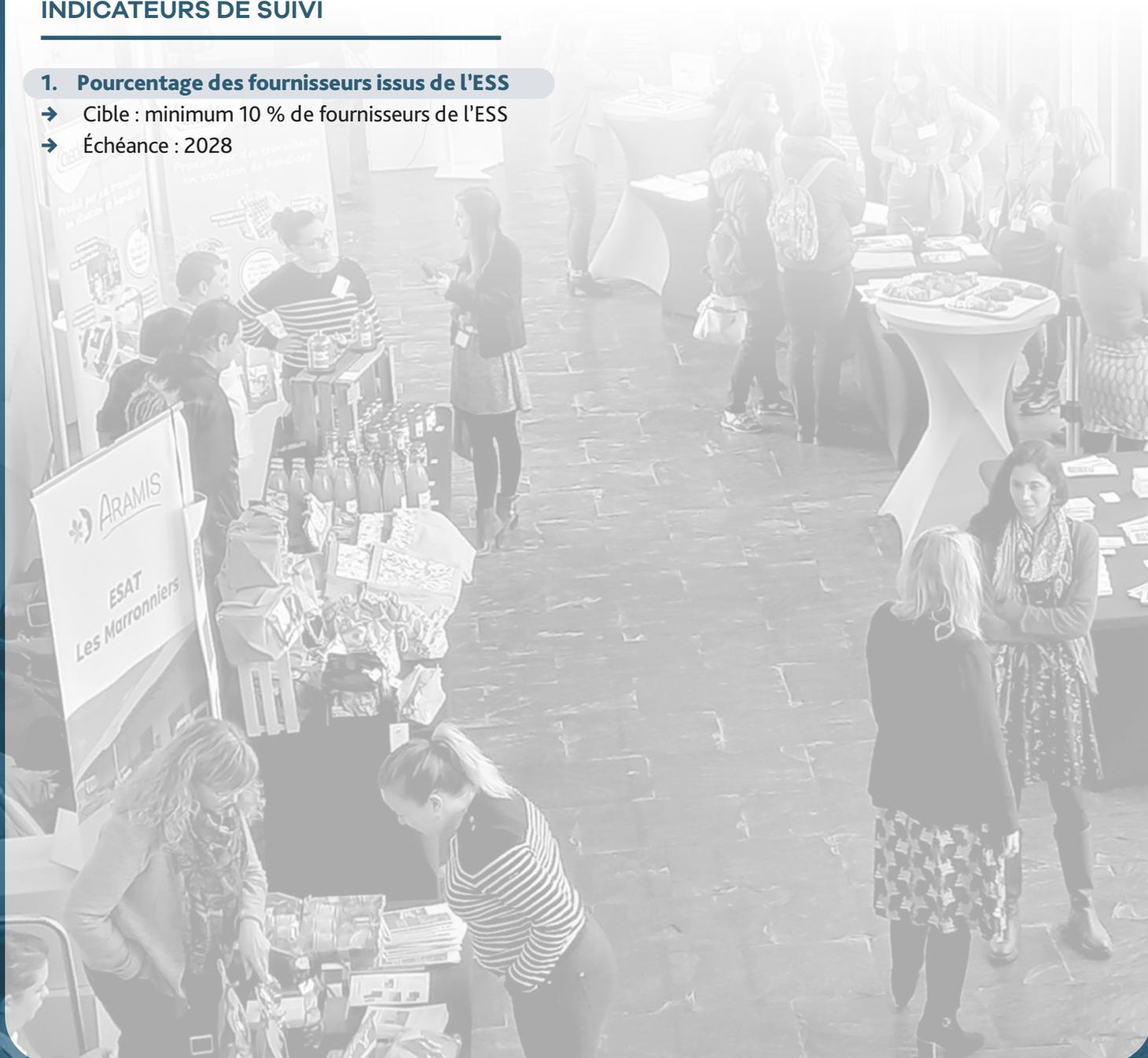
OBJECTIF 4. DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHES PUBLICS

À travers cet objectif, le Département souhaite résolument inscrire l'égalité professionnelle comme un enjeu d'achat à part entière.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Nombre de fournisseurs soumis à la réalisation de leur index « EGAPRO » ayant communiqué sur leur index et, le cas échéant, sur leur plan d'amélioration

- Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser





AXE 2:

**ASSURER
UN MANAGEMENT
RESPONSABLE
DES ACHATS**





ENJEU N° 1

Harmoniser les pratiques et les outils en matière d'intégration des enjeux de développement durable

Cet enjeu vise à harmoniser les pratiques et les outils déjà existants au sein du Département afin d'intégrer la dimension de développement durable. Il concourt à l'objectif déterminant de professionnalisation continue de la fonction achats pour assurer la mise en œuvre du Spaser. Il conditionne en effet la bonne mise en œuvre des actions conduisant à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette démarche revêt également une dimension politique, en s'inscrivant dans une vision de gouvernance publique. En effet, le succès du Spaser ne peut être réalisé que de manière collective, nécessitant l'engagement et la participation de tous les acteurs impliqués dans les achats publics, qu'ils s'agissent des agents mais aussi des opérateurs économiques.

Cet enjeu répond principalement à l'ODD 12 « Consommation et production responsables » en ce qu'il permet au Département de se doter des moyens de mettre en œuvre les pratiques en matière de marchés publics durables.

OBJECTIF 5. DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ACHAT RESPONSABLE

Cet objectif vise à acculturer l'ensemble des collaborateurs du Département peu importe leur fonction et le degré de connaissance, à l'achat durable et responsable.

Cette acculturation passe par des actions de formations et de sensibilisation mais aussi par la pérennisation du partage entre pairs, via la création d'une communauté dédiée à l'achat durable et responsable.

Afin d'appuyer cette démarche, le Département entend également travailler de manière transversale, en s'appuyant notamment sur les expertises dont il dispose au sein de ses différentes directions.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Nombre d'actions d'information/de sensibilisation au cadre réglementaire et aux pratiques du Département

→ Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser

2. Nombre de jours de formation sur l'intégration des aspects du développement durable dans les achats

→ Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser

OBJECTIF 6. DÉVELOPPER DES OUTILS COMMUNS ET PARTAGES EN MATIÈRE D'ACHATS RESPONSABLES

Actuellement le Département ne dispose pas d'outils d'achat responsable suffisamment formalisés et partagés à l'ensemble des parties prenantes.

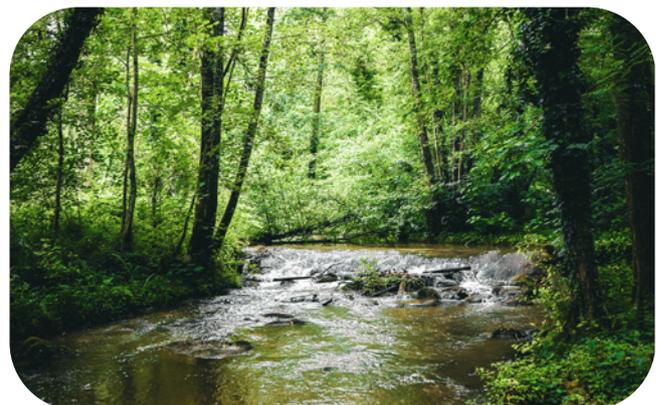
Afin de faciliter la prise en compte de ces enjeux à tous les niveaux, le Département se fixe comme objectif de développer des outils communs et de les partager. Cet objectif pourrait être l'opportunité de mettre en place une dynamique transversale et coconstruite pour faire évoluer les pratiques d'achats.

Cet objectif vient s'inscrire en complément du précédent, en permettant à tous les acteurs, en plus de bénéficier d'un niveau de connaissance commun, d'outils opérationnels.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Nombre d'outils ou fiches de procédures créés (ex : référentiel clauses/ critères)

→ Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser



ENJEU N° 2

Gérer les risques RSE dans les achats

Cet enjeu vise à évaluer les risques et opportunités en matière de RSE liés aux activités d'achat et à prendre en compte les risques et opportunités chez les fournisseurs.

Cet enjeu répond à l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » notamment via les actions déployées autour de la lutte contre la corruption.

OBJECTIF 7. RECENSER LES TAUX DE DÉPENDANCE DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS

À travers cet objectif, le Département vise à anticiper, limiter et gérer les situations à risque en matière de dépendance économique de ses fournisseurs.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation du taux de dépendance

- Cible : top 10 / Top 20 / Top 30 / Top 40
- Échéance : 2025 / 2026 / 2027 / 2028

OBJECTIF 8. ÉVALUER LES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES ATTEINTES À LA PROBITÉ

Les pratiques à adopter pour prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêts, de favoritisme sont définies dans la charte de déontologie de l'achat public élaborée par le Département.

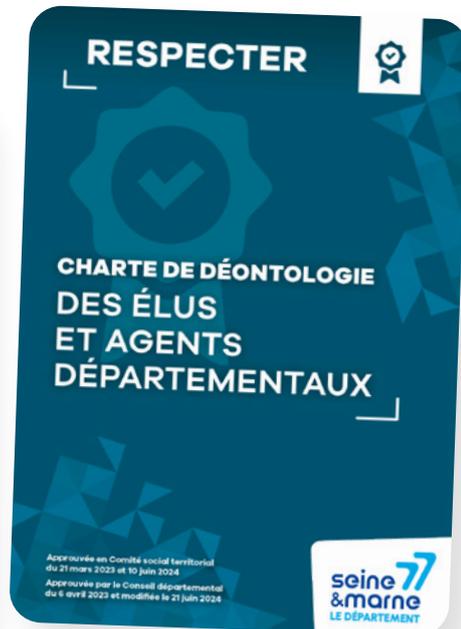
A travers cet objectif, le Département entend diffuser ces engagements auprès de ses fournisseurs afin qu'ils en appliquent les principes directeurs.

Il s'agit également de pouvoir construire et mettre en œuvre une démarche de cartographie et d'évaluation de ces tiers en matière de probité, démarche dans laquelle le Département est pleinement engagé.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation en matière de probité

- Cible : pas de cible, suivi tout au long du Spaser



**ENJEU
N° 3**

**Maîtriser les procédures
d'achats et l'innovation**



La maîtrise des procédures d'achats et des techniques d'innovation, revêtent une importance capitale afin d'assurer et optimiser la gestion des achats.

Cet enjeu répond principalement à l'ODD 12 « Consommation et production responsables » en ce qu'il permet au Département de se doter des moyens de mettre en œuvre les pratiques en matière de marchés publics durables.

**OBJECTIF 9. DÉVELOPPER
UNE EXPERTISE ACHAT
AU SERVICE DE L'INNOVATION**

L'objectif du Département est de développer davantage le recours à l'innovation afin d'identifier et sélectionner les solutions innovantes à forte valeur ajoutée.

Pour cela, le Département entend développer et encourager la participation aux principaux salons professionnels, afin de capter l'innovation et de pouvoir l'intégrer dans ses marchés par la suite. Cette démarche s'inscrit dans le respect des règles de la commande publique ainsi que dans le respect de la charte de déontologie du Département.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1. Nombre de marchés intégrant une mesure innovante (procédure de passation, variante, clause, critère, etc.)**

→ Cible : pas de cible, sera suivi tout au long du Spaser



AXE 3 :

**ASSURER
L'EFFICIENCE
ÉCONOMIQUE
DES ACHATS**



ENJEU N° 1

Rechercher le meilleur rapport qualité / coût

Cet enjeu répond principalement à l'ODD 12 « Consommation et production responsables » en ce qu'il permet au Département de se doter des moyens de mettre en œuvre les pratiques en matière de marchés publics durables.

OBJECTIF 1. FORMER LES ACTEURS DE L'ACHAT À L'ANALYSE FONCTIONNELLE DES BESOINS

L'analyse fonctionnelle permet de réfléchir à ses besoins d'achat de manière différente. Elle vise à s'interroger sur les résultats attendus dans le cadre du marché (identifiés comme étant les fonctionnalités attendues) plutôt que sur les moyens à mettre en œuvre. Bien qu'elle soit fortement encouragée pour permettre une meilleure expression du besoin, l'analyse fonctionnelle est dans les faits peu utilisée par les acheteurs publics.

Conscient des apports qu'une telle analyse peut apporter, le Département souhaite au travers cet objectif développer le recours à cette technique.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage des acheteurs formés à l'analyse fonctionnelle du besoin

- Cible : 100 %
- Échéance : 2025

2. Pourcentage de prescripteurs sensibilisés à l'analyse fonctionnelle des besoins

- Cible : 50 %
- Échéance : 2026

OBJECTIF 2. METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE D'ANALYSE EN COUT GLOBAL

En complément de l'analyse fonctionnelle des besoins, l'analyse en coût global vient compléter le raisonnement en intégrant l'ensemble des coûts liés à l'acquisition d'un produit ou d'un service. Il s'agit de raisonner au-delà du coût d'acquisition, en prenant en compte les coûts liés à l'utilisation, à la maintenance, à la fin de vie voire à la production du produit ou du service.

Aujourd'hui, le Département, pour ses opérations de travaux, recourt en grande majorité à des contrats globaux de performance. Ces formes de contrats intègrent une part de rémunération basée sur la performance (notamment énergétique) du bâtiment dans sa phase d'exploitation. Ces contrats intègrent déjà une logique d'évaluation en coût global.

À travers cet objectif, il s'agit d'initier la démarche sur les autres familles d'achats.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Nombre marché intégrant un critère de coût global (hors opérations de travaux)

- Cible : au minimum 1 marché par famille d'achat (si la famille s'y prête)
- Échéance : 2028



OBJECTIF 3. AMPLIFIER LA DÉMARCHE DU SOURCING

Le sourcing permet d'identifier de potentiels nouveaux fournisseurs et d'obtenir le meilleur rapport qualité prix. Encadré par le Code de la commande publique, il est un des leviers majeurs pour rechercher l'offre économiquement plus avantageuse.

Le Département est déjà structuré autour d'acheteurs réalisant des opérations de sourcing sur les marchés présentant des enjeux particuliers.

Sur l'année 2022, 19 % des procédures lancées par le Département ont fait l'objet d'un sourcing.

Cet objectif vise à s'appuyer sur le travail déjà mis en place afin de poursuivre le développement cette approche auprès des services prescripteurs.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de marchés à enjeux ayant fait l'objet d'un sourcing

- Cible : 100 %
- Échéance : 2028

2. Pourcentage total de marchés ayant fait l'objet d'un sourcing

- Cible : 30 %
- Échéance : 2028

OBJECTIF 4. DÉVELOPPER DES PRATIQUES DE NÉGOCIATION

Cet objectif vise à développer, dès lors que la procédure le permet, la négociation. Le souhait du Département est de faire évoluer les pratiques pour un recours accru à la négociation.

INDICATEURS DE SUIVI

1. Pourcentage de marchés ouverts à négociation ayant fait l'objet d'une négociation

- Cible : 20 % des marchés
- Échéance : 2028





Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

